

RECOMMANDATIONS PRATIQUES SUR L'ABREUVEMENT DES ANIMAUX EQUINS TRANSPORTÉS PAR LA ROUTE



REMERCIEMENTS

World Horse Welfare

FVE

FEEVA

Animal Transportation Association

Animals' Angels

The Donkey Sanctuary

Photographies données par :

World Horse Welfare

The Donkey Sanctuary

Belgian Horse Confederation

Animals' Angels

Copyright © 2014 World Horse Welfare , FVE, FEEVA, Animal Transportation Association, Animals' Angels and The Donkey Sanctuary .

Veillez mentionner 'Recommandations pratiques sur l'abreuvement des Animaux Equins Transportés par la Route' si vous reproduisez ou partagez une partie de ce document. Pour reference: Anon. 2014,

2014 World Horse Welfare, FVE, FEEVA, Animal Transportation Association, Animals' Angels and The Donkey Sanctuary : Recommandations pratiques sur l'abreuvement des Animaux Equins Transportés par la Route. www.worldhorsewelfare.org/guidance



Transporter des chevaux sans leur fournir l'hydratation nécessaire les fera souffrir et peut conduire à des amendes, des pertes financières et le retrait de l'autorisation du convoyeur et/ou du certificat de compétences du chauffeur.

Ces recommandations sont pour tous les individus impliqués dans le transport routier d'animaux équins, durant toutes les étapes (avant, pendant, et après le transport). Le terme 'animal équin' comprend les chevaux, les poneys, les ânes et leurs hybrides. Dans ces recommandations nous utilisons le terme 'cheval' à part lorsque des recommandations spécifiques s'appliquent.

- Le but des recommandations est d'aider à comprendre:
 - Les effets du transport routier sur les besoins en hydratation des chevaux
 - Les étapes nécessaires pour prévenir la déshydratation et les problèmes associés
 - Les signes possibles de déshydratation chez les chevaux et les actions nécessaires si vous remarquez de tels signes.
- Les recommandations ont pour but de donner une image aussi précise et complète que possible et de s'appliquer aux conditions habituelles selon lesquelles les chevaux sont transportés par la route, à l'intérieur et vers l'Union Européenne (UE).
- Les véhicules de transport pour chevaux, les installations pour les abreuver, les conditions routières et le climat varient beaucoup au travers de l'UE. Ce document est basé sur les considérations contenues dans la loi de l'UE.
- Pour plus de compréhension, certaines des conditions décrites dans le texte sont illustrées par des photographies. Les photos sont des exemples d'une condition ou d'une situation et il peut y avoir diverses variations. Elles ne devraient pas être considérées comme la seule représentation des pratiques actuelles.
- Ces recommandations ont pour but de donner des conseils pratiques et de compléter la loi existante. Elle NE REMPLACENT PAS les obligations juridiques. Ceci n'est pas un document juridique et donc n'est pas juridiquement contraignant.
- Les auteurs ne peuvent pas être tenus pour responsables de toute demande, dommage ou perte qui peuvent arriver à la suite d'interprétations différentes des informations contenues dans les recommandations.



Ces recommandations ne doivent pas être utilisées pour poser un diagnostic. Seul un vétérinaire est qualifié pour cela.

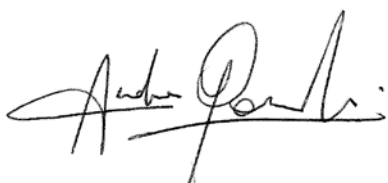
¹ Ces recommandations ne s'appliquent pas aux poulains qui suivent un régime au lait, ils ont des besoins spécifiques.

CONTENU

Avant-propos	5
Comment utiliser les recommandations	
• Définitions	6
• Comprendre les symboles	7
• Résumé des lois de l'UE	8
PARTIE I: BESOINS EN EAU	
Pourquoi est-ce important d'abreuver régulièrement?	10
Les besoins en eau des chevaux	11
Besoins en nourriture	12
Impact du transport des chevaux sur leurs besoins en eau	13
PART II: APPROVISIONNEMENT EN EAU ET NOURRITURE	
Quand donner de l'eau et de la nourriture	16
• Avant le transport.....	16
• Pendant le transport.....	18
• A l'arrivée au point de déchargement ou à la destination	19
Comment donner eau et nourriture	20
PART III: RECONNAÎTRE ET GÉRER LA DÉSHYDRATATION	
Regarder si les chevaux sont déshydratés	24
Signes que les chevaux ne boivent pas suffisamment ou sont déshydratés ..	25
Que faire si vous suspectez qu'un cheval est déshydraté	26
• Avant le transport	26
• Après le transport	27
• l'arrivée au point de déchargement ou à la destination	27
• Tenir des registres	28
ANNEXE I: POINTS CLÉS DE LA LOI EUROPÉENNE	
• Conditions générales nécessaires	30
• Abreuver avant le transport	30
• Abreuver à des intervalles réguliers pendant le transport	31
• Abreuver aux points de contrôle	32
ANNEXE II: INFORMATIONS UTILES	

Les chevaux sont transportés pour diverses raisons et ces recommandations sont un complément important pour améliorer leur bien-être durant ces voyages. Le transport est clairement un processus délicat et comporte un risque pour le bien-être des animaux. Un document tel que celui-ci joue également un rôle critique pour assister les Etats Membres à respecter les lois de l'UE.

Il y a près de 50 ans, les cinq libertés ont identifié qu'un des droits fondamentaux des animaux est la liberté de boire. Les informations pratiques comprises dans ce document devraient autoriser tous les acteurs impliqués à donner la liberté de boire à toutes les étapes du voyage. Et bien que le proverbe dise 'vous pouvez emmener un cheval à l'eau, mais vous ne pouvez pas le faire boire', je pense qu'en suivant ces recommandations vous le pouvez.



Andrea Gavinelli

Directeur de l'Unité pour le Bien-être des Animaux – Commission Européenne



DÉFINITIONS

Cheval: Dans ces recommandations, 'cheval' fait référence à tout cheval, poney, âne, mule ou bardot.

Poste de Contrôle: L'endroit où, après un maximum de 24 heures de transport, les chevaux transportés lors d'une activité économique doivent être déchargés, nourris, abreuvés et se reposer pendant au moins 24h avant de voyager plus loin.

Activité économique: En relation à la réglementation 1/2005, le transport des animaux entrepris lors d'une activité commerciale, qui a pour but un gain financier de façon directe ou indirecte, pour toute personne, ou compagnie impliquée dans le transport..

Colique: Douleur abdominale causée par une maladie ou autre problème dans le conduit gastro-intestinal du cheval, ou dans un autre organe abdominal (par ex, le foie ou les reins). Ces conditions peuvent être fatales et sont donc toujours une urgence.

Colique provoquée par l'obstruction intestinale: Colique causée par un blocage dans le conduit gastro-intestinal du cheval.



Dans ces recommandations, 'cheval' fait référence à tout cheval, poney, âne, mule ou bardot.

COMPRENDRE LES SYMBOLES

Pour aller plus vite, les symboles suivants ont été utilisés dans le document pour vous aider à faire la différence entre les points clés et les demandes juridiques.



Attention – information importante



Cite la loi



Tous les cheveux doivent recevoir un montant d'eau approprié avant, pendant et après le transport, que le voyage soit pour des raisons économiques ou non.





Ces réglementations décrivent la meilleure façon d'abreuver les chevaux durant le transport routier. Elles soulignent aussi les demandes juridiques de la Règlementation du Conseil (EC) No 1/2005 sur la protection des animaux durant le transport et les opérations liées au transport (il y est fait référence en tant que 'Règlementation 1/2005'), et la Règlementation du Conseil (EC) No. 1255/97, à propos des critères de la Communauté pour les postes de contrôles (il y est fait référence en tant que 'Règlementation 1255/97').

Bien que les deux textes juridiques auxquels il est fait référence s'appliquent uniquement aux chevaux transportés pour des raisons économiques (voir Définitions), le contenu de ces recommandations aidera toute personne transportant des chevaux à s'occuper de leur santé et de leur bien-être.

Les demandes juridiques sont soulignées lorsque c'est pertinent dans le corps principal de ces recommandations et un résumé des points clés de Règlementations 1/2005 et 1255/97 est fourni en Annexe I.

Il est également important de faire référence aux règles nationales qui s'appliquent dans les Etats Membres individuels, qui n'ont pas le droit de restreindre les mouvements pour des raisons économiques.

Il est clair dans la réglementation de l'UE que:

§ "Aucune personne ne devrait transporter des animaux ou faire transporter des animaux d'une façon qui risque de les blesser ou de leur causer du mal de façon injustifiée."
"Règlementation 1/2005, Article 3

§ "Les conditions suivantes doivent être respectées : eau, nourriture et repos doivent être offerts à des intervalles appropriés et être appropriés à la race et à la taille des animaux en qualité et quantité"
Règlementation 1/2005, Article 3(h)

§ "Aucun animal ne devrait être transporté à moins qu'il ne soit en bonne santé pour le voyage prévu, et tous les animaux devraient être transportés dans des conditions qui garantissent le fait de ne pas les blesser ni de leur causer du mal de façon injustifiée."
Règlementation 1/2005, Annexe I, Chapitre I, paragraphe 1

Toute personne impliquée dans le transport routier de chevaux devrait avoir connaissance de cette réglementation, et respecter les lois européennes ou nationales appropriées, de façon à éviter des amendes ou des pertes financières.



LES BESOINS EN EAU

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'ABREUVER RÉGULIÈREMENT ?



L'eau est essentielle à la vie. Les chevaux doivent être totalement hydratés avant de voyager pour aider à éviter le développement de problèmes de santé et de bien être.

Les chevaux qui sont déshydratés au début du voyage ne peuvent pas combler le déficit pendant le transport et sont à risque.

- Les chevaux qui ne reçoivent pas suffisamment d'eau sont plus susceptibles de souffrir de **coliques et d'autres maladies**.
- Les chevaux déshydratés se fatigueront plus rapidement et cela augmentera le risque de blessure ou de chute, en particulier durant le transport.
- Être libre de boire est essentiel pour le bien-être d'un cheval. Le manque d'eau peut conduire à un comportement anormal, qui peut rendre les chevaux plus difficiles à manipuler et augmenter le risque de blessure pour le cheval et le dresseur.
- Chez les ânes, la déshydratation peut augmenter le risque **d'hyperlipémie**, une condition potentiellement fatale. Cela augmente également le risque de colique provoquée par l'obstruction intestinale, qui peut être fatale.

Donner à boire régulièrement est essentiel pour aider à prévenir des problèmes de santé et de bien être tels que la colique et la fatigue.



LES BESOINS EN EAU DES CHEVAUX



Tous les chevaux ont besoin d'avoir de l'eau à boire quel que soit le temps , y compris de l'eau très fraîche.

- Les chevaux boivent fréquemment s'ils en ont l'occasion, en moyenne environ toutes les 1-2 heures.
- Un comportement normal au niveau de l'hydratation est de boire jusqu'à 21 fois par jour, pendant approximativement 10 à 60 secondes à chaque fois, bien que cela varie considérablement selon les animaux.
- Les chevaux étant transportés peuvent avoir besoin de 50 à 100 litres d'eau chacun par jour selon leur taille et les conditions.
- Les ânes ont des besoins en eau similaires aux chevaux pour être maintenus en bonne santé, mais peuvent montrer des signes de soif moins évident.



Les chevaux boivent fréquemment s'ils en ont l'opportunité. Le transport peut augmenter leurs besoins en eau de façon importante.

- Les températures élevées augmenteront considérablement le volume d'eau dont un cheval a besoin, en particulier lorsque le temps est très humide.
- **Les chevaux qui transpirent courent davantage de risque de tomber malade parce qu'ils se déshydratent plus rapidement. Ils ont besoin de beaucoup plus d'eau.**
- Les ânes et leurs hybrides ne transpirent pas de façon aussi évidente que les chevaux ; l'absence de marques de transpiration ne devrait pas être utilisé pour juger du niveau d'hydratation d'un animal.

L'APPROVISIONNEMENT EN NOURRITURE



la nourriture de bonne qualité (par exemple du foin) doit être fournie en même temps que l'eau.

- Donner de la nourriture de bonne qualité aidera à créer un petit réservoir de fluide dans l'estomac du cheval, ce qui aidera à garder le cheval hydraté.
- En plus d'aider à prévenir la déshydratation, approvisionner en nourriture fournira une source d'énergie continue pour aider le cheval à supporter le voyage, et réduire ses risques d'épuisement et de blessure.
- Les chevaux doivent avoir accès à une nourriture de bonne qualité pour maintenir leur système digestif en bonne santé et donc réduire le risque de colique. Cependant, des changements dans le régime alimentaire peuvent augmenter le risque de colique et donc idéalement les chevaux devraient recevoir le même type de nourriture avant, pendant et après le voyage.
- Un fourrage à gros grain, tel que de la paille ou un foin très vieux, peut augmenter le risque de colique par obstruction intestinale chez les chevaux qui n'en ont pas l'habitude ou si une réserve d'eau insuffisante est fournie. Un fourrage de bonne qualité et de l'eau devraient toujours être donnés.
- De la nourriture concentrée seule n'assurera pas la santé du cheval. Nourrir avec de grande quantité de concentré ou de grain peut causer de sérieux problèmes de santé. Pour les animaux qui sont susceptibles à la fourbure, même de petites quantités de nourriture contenant beaucoup d'amidon et/ou de sucre peuvent provoquer un épisode.



Donner du fourrage approprié et de bonne qualité aidera à garder les chevaux hydratés.

L'IMPACT DU TRANSPORT SUR LES BESOINS EN EAU DES CHEVAUX



Transporter des chevaux pendant de longues périodes les déshydrate.

La déshydratation peut conduire à de sérieux problèmes de santé et de bien être si on ne donne pas suffisamment d'eau aux chevaux pour les réhydrater.

- Les chevaux qui sont transportés pendant de longues périodes sont exposés à de nombreux défis qui peuvent augmenter le risque de déshydratation et de problèmes qui y sont liés. Certaines actions basiques peuvent jouer un grand rôle pour réduire les risques, y compris :
 - ✓ S'assurer que les chevaux sont complètement hydratés avant le voyage
 - ✓ **Donner de l'eau à des intervalles réguliers (au moins toutes les 4 heures et demi)** pendant le voyage, ou plus souvent si les conditions le demandent
 - ✓ Limiter la durée du voyage
 - ✓ **Réduire le stress**
 - ✓ **Donner suffisamment d'espace** dans le véhicule
 - ✓ **S'assurer de la bonne ventilation** et de la circulation de l'air
 - ✓ **Conduire de façon prudente et considérée**
 - ✓ **Planifier les voyages** selon les **conditions météorologiques**
 - ✓ **Eviter le transport** lorsque les températures sont élevées ou qu'il fait très humide.

Des mesures basiques peuvent beaucoup réduire les risques de déshydratation et les problèmes qui y sont liés.



- On doit donner **suffisamment d'espace** aux chevaux dans le véhicule pour que l'air puisse circuler. Un manque d'espace durant le transport des chevaux provoquera une transpiration excessive, ce qui conduira à davantage de perte d'eau.
- **Les chevaux stressés** ayant peu d'expérience du transport peuvent se déshydrater sévèrement en seulement quelques heures, surtout s'ils sont transportés dans des conditions de chaleur et d'humidité avec une faible ventilation. **Les cas de déshydratation sévères demandent une attention immédiate de la part d'un vétérinaire.**
- **Les chevaux en surpoids**, y compris ceux qu'on a engraisés pour l'abattoir, risquent de se déshydrater et de se fatiguer davantage pendant le transport. La graisse agit comme un isolant, ce qui empêche les chevaux de réguler leur température de façon efficace et les rend **plus vulnérable à la déshydratation.**
- Les chevaux qui ont trop chaud peuvent haleter afin de se refroidir. Haleter (respirer rapidement et superficiellement) déshydrate les chevaux les épuise et ils peuvent s'écrouler. **Un cheval qui halète est une cause d'inquiétude sérieuse.** S'ils montrent des signes de détresse respiratoire alors **une attention urgente de la part d'un vétérinaire** est requise.



Souvenez-vous, un cheval bien hydraté arrivera à sa destination en meilleur état et plus capable de remplir le rôle qu'on attend de lui.



Les chevaux en surpoids sont plus susceptibles d'avoir trop chaud durant le transport, risquant de se déshydrater.

**APPROVISIONNEMENT EN EAU
ET EN FOURRAGE**

QUAND DONNER DE L'EAU ET DU FOURRAGE



Chaque cheval doit avoir un accès non restreint à de l'eau fraîche et propre, et à un fourrage de bonne qualité, avant le voyage, pendant les arrêts-repos, et à l'arrivée à la destination.

AVANT LE TRANSPORT

1. Chaque cheval doit avoir un accès non restreint à de l'eau fraîche et propre, et à un fourrage de bonne qualité pendant au moins six heures avant le départ. Les chevaux devraient pouvoir manger et boire jusqu'au moment du départ.
2. Pour réduire les risques de problèmes tels que les coliques ou les blessures, **tous les chevaux transportés devraient se reposer dans un environnement calme avec un espace approprié** pour pouvoir s'hydrater suffisamment avant de commencer le voyage.



Chaque cheval devrait avoir un accès constant et non restreint à de l'eau avant le voyage, pendant les arrêts-repos et à l'arrivée à destination.



PENDANT LE TRANSPORT



Les chevaux se déshydratent rapidement pendant le transport, en particulier lorsqu'il fait chaud ou humide, s'ils sont stressés, ou dans des conditions de surpopulation.

Chaque cheval devrait boire et être nourri au moins toutes les 4 heures et demi .

1. *La réglementation 1/2005* déclare que les chevaux doivent recevoir de l'eau toutes les huit heures ; cependant, **les chevaux peuvent avoir besoin d'eau plus tôt que cela** afin de réduire le risque de problèmes associés à la déshydratation, tels que la colique. Il est recommandé que **pendant le voyage chaque cheval ait accès à de l'eau fraîche et propre au moins toutes les 4 ½ lors du transport routier**. Idéalement, au moins 30 minutes devrait être prévue pour chaque pause abreuvement.

§ **Suffisamment d'eau et de fourrage doivent être transportés dans le véhicule pour s'assurer que tous les chevaux soient nourris et abreuvés de façon adéquate pendant le voyage** (*Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre VI*).

Le nombre d'animaux dans le chargement doit être réduit de façon proportionnelle s'il n'est pas possible de respecter cette demande juridique.

§ Les chevaux doivent recevoir de l'eau, du fourrage et l'opportunité de se reposer de façon appropriée selon leur espèce, et leur âge, à intervalles appropriés pendant le transport (*Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre III, paragraphe 2.7*).

§ Pour aider à s'assurer que les chevaux boiront lorsqu'on leur donne de l'eau, ils doivent **avoir l'opportunité de s'habituer à l'abreuvoir automatique** (*Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre III, paragraphe 2.7*).

Suffisamment d'eau doit être transportée dans le véhicule pour s'assurer que les chevaux sont abreuvés de façon appropriée pendant le voyage – prévoyez toujours de l'eau supplémentaire en cas de retard.



À L'ARRIVÉE AU POINT DE DÉCHARGEMENT OU À DESTINATION



Après avoir été déchargé, chaque cheval devrait avoir un accès immédiat à de l'eau propre et à du fourrage de bonne qualité.

Un accès non-restreint à de l'eau et un fourrage approprié n'augmente pas le risque de colique.



Un accès non-restreint à de l'eau et à du fourrage approprié pendant les arrêts-repos aidera à s'assurer que les chevaux sont hydratés de façon adéquate, réduisant ainsi le risque de colique.

1. Lors de l'arrivée sur les prémisses où les chevaux peuvent être déchargés pour se reposer (comme les postes de contrôle), et à leur destination finale, **chaque cheval devrait avoir un accès immédiat et non-restreint à de l'eau propre et à du fourrage de bonne qualité.**
2. Pour éviter les problèmes d'agression entre les chevaux, **de l'eau et du fourrage devraient les attendre aussitôt qu'ils sont déchargés du véhicule, et il devrait y avoir suffisamment d'espace pour que tous les chevaux puissent boire ou manger en même temps.** Cela réduira le stress et les blessures parmi les chevaux et les rendra plus faciles à manipuler. .



C'est une obligation juridique de décharger, nourrir, abreuver et de laisser les chevaux se reposer après 24 heures de transport (Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre V, paragraphe 1.5). Chaque animal logé à un poste de contrôle **doit avoir au moins suffisamment d'eau propre et de fourrage approprié pour satisfaire ses besoins corporels** pendant son séjour et pendant la durée prévue de son voyage jusqu'au prochain arrêt nourriture (Réglementation 1255/97, Annexe I, C. paragraphe 5).

COMMENT DONNER DE L'EAU ET DU FOURRAGE

Eau et fourrage



De l'eau propre et du fourrage de bonne qualité devraient être fournis au même moment.

- **L'eau devrait être propre et vierge de composés contagieux** tels que des excréments ou des produits chimiques. Idéalement elle ne devrait pas être glacée.
- Idéalement les chevaux devraient recevoir de l'eau stagnante (pas de l'eau courante) ; **de l'eau en mouvement peut causer de la détresse à certains chevaux.**
- Les ânes sont particulièrement difficiles à propos de leur choix d'eau et **peuvent refuser de boire de l'eau qui est très froide ou qui est offerte dans un contenant ne leur étant pas familier.**
- **L'approvisionnement d'eau doit être vérifié régulièrement** pour s'assurer qu'il n'y a pas de blocages et que chaque cheval peut y accéder librement. **Tout problème devrait être rectifié immédiatement.** Les auges et **autres abreuvoirs ne devraient pas être laissés à sec.** Ces vérifications sont une bonne opportunité d'inspecter les animaux pour voir s'ils montrent des signes de mauvaise santé ou d'autres problèmes. .
- **Le fourrage doit être de bonne qualité** (soit pas moisi et pas trop épais) et doit être fourni d'une façon qui empêche la contamination (Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre III, paragraphe 2.7).
- Quand on leur donne à boire et à manger, les chevaux devraient être manipulés doucement, calmement et de façon efficace pour réduire le risque de blessure et pour minimiser les difficultés. **Des manipulations négligentes peuvent stresser les chevaux, ce qui met en danger le personnel et les autres chevaux.**



*A gauche :
l'approvisionnement en
eau devrait être vérifié
régulièrement.*

*A droite : les abreuvoirs ne
devraient pas être laissés à
sec.*

L'abreuvoir



Les abreuvoirs devraient être sûrs, propres et appropriés.

- L'eau devrait être donnée dans **un abreuvoir propre n'ayant pas de protubérances ou de saillies** qui pourraient blesser les chevaux lorsqu'ils boivent.
- Le niveau d'eau devrait être suffisamment haut pour assurer que le **bord de l'auge ou de l'abreuvoir ne bloque pas la vue du cheval lorsqu'il boit**, car cela pourrait empêcher le cheval de boire.
- Si l'eau est donnée en utilisant une auge avec un mécanisme au travers duquel l'eau s'écoule, il faudra que cela soit **bouché de façon appropriée pour éviter de perdre de l'eau** de l'auge dans laquelle les chevaux boivent. Si aucun bouchon ou arrêt n'est installé, il faut en improviser un en utilisant un chiffon propre ou un autre bouchon approprié
- Certains chevaux ne boivent pas aux abreuvoirs automatiques ; **cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas besoin d'eau** mais peut indiquer qu'ils ont peur du bruit ou ne sont pas familiarisés avec le système. Si un cheval ne boit pas au système automatique, **une source d'eau alternative doit être fournie** (par exemple en utilisant des seaux portables ou des auges).



Gardez à l'esprit l'Annexe I, Chapitre III, paragraphe 2.7 de la Réglementation 1/2005, qui déclare : 'Il faut faire attention aux besoins qu'ont les animaux de s'habituer au mode avec lequel ils sont abreuvés et nourris'.

Certains chevaux ne boivent pas aux abreuvoirs automatiques. Si c'est le cas, une source d'eau alternative doit être fournie.



Accès à l'eau et au fourrage



Où que l'eau et le fourrage soient donnés, tous les chevaux doivent pouvoir y accéder facilement et sans risquer de blessure.

- Il faut prendre soin de s'assurer que les chevaux plus jeunes ou moins dominants ne soient pas empêchés de manger ou de boire par les animaux plus dominants.
- Si les chevaux sont attachés, **il doit y avoir suffisamment de jeu sur la laisse** pour les autoriser à boire et à manger dans une position naturelle.
- Pour éviter les combats, **les chevaux devraient être nourris et abreuvés individuellement lorsqu'ils sont dans le véhicule, et devraient avoir suffisamment d'espace** pour accéder à l'eau et à la nourriture facilement.



L'eau devrait être donnée d'une façon qui assure un accès facile pour tous les chevaux. Les animaux ne devraient pas avoir à se battre pour avoir un accès.

Éviter la propagation des maladies



Tous les abreuvoirs devraient être vidés, rincés abondamment et remplis avec de l'eau fraîche entre chaque groupe d'animaux.

- Pour éviter la contamination de l'approvisionnement d'eau et pour réduire le risque de propagation des maladies, **les chevaux ayant des écoulements nasaux ou présentant des signes évidents d'infection ne devraient pas partager une auge avec les autres chevaux**, mais devraient être parqués séparément et abreuvés en utilisant une source d'eau alternative tel que des seaux individuels.



Les chevaux ayant le museau qui coule devraient être abreuvés séparément des autres chevaux pour éviter la propagation des maladies.

RECONNAITRE ET GÉRER LA DÉSHYDRATATION

VOIR LES SIGNES DE DÉSHYDRATATION



Si la santé de n'importe quel cheval donne des raisons de s'inquiéter, l'avis d'un vétérinaire doit être demandé.

- Les conducteurs et les aides **devraient être attentifs aux signes de déshydratation** lorsqu'ils donnent à boire ou inspectent les chevaux pendant le voyage. **Tous les chevaux devraient être évalués lorsqu'ils atteignent leur destination ou autres prémisses où ils sont déchargés pour se reposer.**
- Les vérifications devraient inclure la fréquence à laquelle ils urinent et défèquent. Cela varie considérablement selon chaque individu, mais généralement les chevaux urinent toutes les 4 à 6 heures et défèquent toutes les 2 à 4 heures.

§ Selon la *Réglementation 1255/97*, quand les chevaux restent à un poste de contrôle, un membre du personnel du poste de contrôle doit examiner les chevaux à l'arrivée et au moins une fois toutes les 12 heures durant leur séjour au poste de contrôle. Des inspections plus fréquentes sont conseillées.

En-dessous : Lécher une auge sèche peut indiquer la déshydratation.



Au-dessus : Tout cheval qui semble 'renfermé' ou qui ne réagit pas doit recevoir l'attention d'un vétérinaire et ne doit pas être transporté.

SIGNES D'UNE CONSOMMATION D'EAU NON APPROPRIÉE OU DE DÉSHYDRATATION



Une déshydratation légère à modérée peut être difficile à évaluer de visu. Vous devriez savoir à quels signes porter attention.

Les facteurs communs comprennent :

- Un manque de miction ou une **miction peu fréquente** et/ou une urine de couleur foncée ou épaisse.
- Manque **ou défécation rare** ou excréments anormaux (par exemple diarrhée ou crottes dures).
- Des chevaux qui **lèchent** une auge vide ou qui lèchent d'autres surfaces, telles que des barres de métal ou des murs.
- **Agression ou comportement menaçant** lorsque de l'eau est présente.
- **Un comportement anormal lorsqu'ils s'abreuvent**, en particulier des signes que les chevaux sont prêts à tout pour boire – par exemple boire pendant de longues périodes de temps, engloutir l'eau, prendre de longues gorgées, ou boire jusqu'à ce que l'auge soit sèche.
- Il est important de savoir qu'un **manque de soif apparent n'indique pas nécessairement qu'un cheval n'a pas le besoin de boire**, en particulier si le cheval a peu mangé. **Un cheval qui ne boit pas peut déjà souffrir de déshydratation sévère.**
- Tout cheval qui ne boit pas ou qui semble 'renfermé' ou qui ne réagit pas à l'entourage est **une cause d'inquiétude majeure**. Un cheval montrant ces signes ne peut pas être transporté, et par conséquent, selon la *Réglementation 1/2005* et la *Réglementation 1255/97*, **ne doit pas être rechargé** pour continuer son voyage et l'attention d'un vétérinaire doit être demandée.
- **Haleter** (respiration rapide et superficielle) et un pelage sec.
- **Un manque de transpiration** dans des conditions chaudes ou chaudes et humides, alors que les autres chevaux transpirent.
- Les ânes et leurs hybrides **peuvent ne pas montrer de signes de déshydratation évidents** même quand ils sont sévèrement affectés.



Les chevaux **ne doivent pas être rechargés** pour continuer leur voyage à moins qu'il n'aient été déclarés en bonne santé pour voyager par un vétérinaire (*Réglementation 1255/97, Article 6, paragraphe 1*).

QUE FAIRE SI VOUS SUSPECTEZ QU'UN CHEVAL EST DÉSHYDRATÉ ?



Tout cheval présentant des signes de déshydratation devrait être considéré comme n'étant pas en bonne santé pour voyager et ne doit pas être chargé.

La déshydratation affecte les chevaux de différentes façons ; **certains peuvent être affectés sévèrement par des niveaux de déshydratation faibles**. Les actions suivantes doivent être prises si des chevaux déshydratés sont identifiés à tout moment avant, pendant ou après le transport :

AVANT LE TRANSPORT

1. **Séparez les chevaux déshydratés** des autres animaux. Pour réduire le stress tout cheval qui a été séparé devrait, dans la mesure du possible, rester en vue des autres chevaux.
2. Assurez **un approvisionnement immédiat d'eau fraîche et propre** pour les chevaux déshydratés et cherchez un avis vétérinaire.
3. Ne chargez pas un cheval déshydraté sur le véhicule de transport – **les animaux déshydratés ne peuvent pas voyager.**



A gauche : Tout animal présentant des signes de déshydratation doit avoir un accès immédiat à de l'eau propre et fraîche.

A droite : Les animaux déshydratés ne doivent pas être chargés car ils ne peuvent pas voyager.

PENDANT LE TRANSPORT

§ Tout animal qui tombe malade pendant le transport **doit recevoir un traitement vétérinaire approprié** (Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre 1, Paragraphe 4)

Un plan d'urgence devrait toujours être en place avant le transport, et est une obligation juridique pour les transports routiers de plus de 8 heures (Réglementation 1/2005, Article 11, paragraphe 1 (iv)).

1. Au cas où un animal donne des raisons d'inquiétude pendant qu'il est toujours dans le véhicule, **appliquez les mesures spécifiées dans le plan d'urgence.**
2. Le cheval affecté doit être emmené à l'endroit de destination indiqué dans le plan d'urgence ; le cheval ou les chevaux doivent être **déchargés immédiatement, et on doit leur donner de l'eau propre et fraîche.** Lorsque nécessaire, un avis vétérinaire doit être demandé.
3. Un cheval adulte qui ne peut pas tenir debout ne doit pas être enlevé d'un véhicule de transport et doit donc être traité sur place, par exemple à l'intérieur du véhicule. **Un cheval qui ne peut pas se tenir debout ne doit sous aucun prétexte être tiré ou poussé hors d'un véhicule.** Si le cheval ne peut pas être soigné avec succès il doit être tué dans le véhicule, hors de la vue des autres animaux.
4. Tout cheval affecté **ne doit pas être rechargé** pour continuer son voyage jusqu'à ce qu'il ait complètement récupéré et que le vétérinaire officiel le déclare en état pour voyager.

À L'ARRIVÉE AUX POINTS DE DÉCHARGEMENT OU À LA DESTINATION FINALE

1. Suivez les étapes 2 et 3 et ci-dessus. Dans le cas d'un abattoir, le vétérinaire officiel doit être consulté.

Si un animal montre des signes de déshydratation, il doit être immédiatement déchargé, et on doit lui donner de l'eau fraîche et propre.



TENIR DES REGISTRES

- Des registres de tous les chevaux montrant des **signes de déshydratation ou de manque d'eau** devraient être tenus à tout moment pendant le voyage.
- Ces informations devraient être accessibles, ainsi que les détails de la procédure d'abreuvement, à **tous les individus responsables du soin des chevaux tout** au long du voyage, pendant les pauses-repos, et à l'endroit de destination, pour s'assurer que des mesures réparatrices puissent être prises. Ces informations doivent être en particulier accessibles au vétérinaire(s) responsable(s) d'évaluer la capacité à voyager.
- Des étapes devraient être suivies pour s'assurer que tout cheval présentant des signes de déshydratation ou de consommation d'eau insuffisante puisse être **identifié facilement** par tout membre du personnel d'assistance.

§ Selon la *Réglementation 1255/97, Annexe C, paragraphe 9 (d)*, c'est une obligation légale pour les opérateurs des postes de contrôle de noter « **toutes les remarques nécessaires concernant la santé ou les conditions de bien-être des animaux** ».



Fournir suffisamment d'eau aidera les chevaux à supporter les rigueurs du transport, pour qu'ils arrivent à destination en meilleur état.



POINTS CLÉS DE LA LOI EUROPÉENNE

- ◆ La Réglementation du Conseil (EC) No. 1/2005 du 22 Décembre 2004 sur la protection des animaux durant le transport et les opérations liées au transport (*Réglementation 1/2005*).
- ◆ La Réglementation du Conseil (EC) No. 1255/97 à propos des critères de la Communauté pour les postes de contrôles – comme amendée (*Réglementation 1255/97*).

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- § « Personne ne devrait transporter des animaux ou faire transporter des animaux d'une façon **qui risque de causer des blessures ou de leur faire du mal de façon indue.** »
Réglementation 1/2005, Article 3
- § « Les conditions suivantes doivent **être respectées : eau, nourriture et repos** doivent être offerts aux animaux à des intervalles appropriés, et être appropriés en qualité et quantité selon leur race et taille. » *Réglementation 1/2005, Article 3(h)*
- § « Aucun animal ne devrait être transporté s'il n'est pas en **bonne santé pour le voyage prévu**, et tous les animaux devraient être transportés dans des conditions garanties de ne pas leur infliger de blessures ou de souffrances inutiles. » *Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre I, paragraphe 1*
- § « Les gardiens des animaux à l'endroit de départ, transfert ou de destination doivent s'assurer que les règles techniques expliquées dans les Chapitres I et III, section 1, de l'Annexe I, sur le respect aux animaux transportés soient respectées »
Réglementation 1/2005, Article 8, paragraphe 1
- § Les « Opérateurs des centres d'assemblée doivent s'assurer que les animaux sont traités selon les règles techniques expliquées dans les Chapitres I et III, section 1, de l'Annexe I. »
Réglementation 1/2005, Article 9, paragraphe 1

APPROVISIONNEMENT EN EAU AVANT LE TRANSPORT

- § « Les animaux ont été logés (...) et abreuvés pendant au moins six heures avant l'heure de départ du centre d'assemblée. »
Réglementation 1/2005, Article 2, (r)(ii)
- § « **Marchés et centres d'assemblée** (...) Les animaux doivent avoir accès à l'eau. »
Regulation 1/2005, Annex I, Chapter III, paragraph 1.10

APPROVISIONNEMENT EN EAU À INTERVALLES RÉGULIERS PENDANT LE TRANSPORT

§ « Pendant le transport, les animaux devraient recevoir de l'eau, de la nourriture, et l'opportunité de se reposer de façon appropriée selon leur espèce et âge, à des intervalles appropriés et en particulier tel qu'il y ait fait référence dans le Chapitre V. (...) L'eau et le fourrage devraient être de bonne qualité et présentés aux animaux d'une façon qui minimise la contamination. Il faut porter attention aux besoins qu'ont les animaux de s'habituer **à la façon d'être nourri et abreuvé.** »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre III, paragraphe 2.7

§ « Les intervalles pour abreuver et nourrir (...) sont définis comme tels : © Équidés domestiques (...) Pendant le voyage, on doit leur donner des liquides et si nécessaire ils doivent être nourris toutes les huit heures. »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre V, paragraphe 1.4(c)

§ « Les moyens de transport devraient acheminer une quantité suffisante de nourriture appropriée pour les besoins en nourriture des animaux en question pendant le voyage concerné. La nourriture **devrait être protégée des intempéries et des éléments contaminateurs** tels que la poussière, le pétrole, les gaz d'échappement et l'urine animal et le crottin. »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre VI, paragraphe 1.3

§ « Les moyens de transport et porte-conteneurs de haute-mer devraient être **équipés avec un approvisionnement en eau** qui autorise l'aide à **donner de l'eau de façon instantanée** dès que nécessaire pendant le voyage, pour que **chaque animal ait accès à de l'eau.** »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre VI, paragraphe 2.1

§ « Les dispositifs d'approvisionnement en eau devraient être **en bon ordre de fonctionnement** et être **conçus de façon appropriée et positionnés** pour que les catégories d'animaux puissent être abreuvés au bord du véhicule. »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre VI, paragraphe 2.2

§ « La capacité totale du réservoir d'eau pour chaque moyen de transport devrait être au moins égale à 1.5% de la charge maximum. Les réservoirs d'eau doivent être conçus pour pouvoir être vidés et nettoyés après chaque voyage et doivent avoir un système permettant de vérifier leur niveau d'eau. Ils doivent être connectés aux appareils d'abreuvement à l'intérieur des compartiments et maintenus en fonctionnement. »

Réglementation 1/2005, Annexe I, Chapitre VI, paragraphe 2.3

APPROVISIONNEMENT D'EAU AUX POSTES DE CONTRÔLE

§ « Après le temps de voyage (maximum 24 heures), les animaux doivent être **déchargés, nourris et abreuvés et se reposer pendant au moins 24 heures.** »

Règlementation 1/2005, Annexe I, Chapitre V, paragraphe 1.5

§ « Le propriétaire ou toute (...) personne à la tête d'un poste de contrôle (...) doit : s'assurer que les animaux se reposant aux postes de contrôle sont **nourris et abreuvés au bon moment** selon leur race et doivent à ce but fournir des quantités appropriées de nourriture et de liquides. »

Règlementation 1255/97, Article 5

§ « Toutes les installations pour loger des animaux aux postes de contrôles doivent : avoir des équipements adaptés pour (...) **nourrir et abreuver les animaux** et conserver de la nourriture avoir des installations pour les animaux attachés qui doivent l'être. Attacher les animaux ne doit pas leur causer ni douleur ni souffrance et leur **permettre de manger, boire ou s'allonger** sans difficulté, avoir, selon les espèces concernées, un espace suffisant pour que les animaux (...) aillent de façon aisée vers le point où ils se nourrissent et boivent. »

Regulation 1255/97, Annex I, B. paragraph 2

§ « Les animaux qui arrivent après avoir été exposés à des températures élevées et humides doivent être **rafraîchis de façon appropriée aussitôt que possible.** »

Règlementation 1255/97, Annexe I, C. paragraphe 4

§ « Nourrir et faire boire les animaux devraient être fait de telle façon que tous les animaux logés au poste de contrôle peuvent avoir au moins assez d'eau propre et suffisamment de nourriture appropriée pour satisfaire leurs besoins corporels pendant leur **séjour et pendant la durée estimée de leur voyage** jusqu'au prochain point de ravitaillement. »

Règlementation 1255/97, Annexe I, C. paragraphe 5

INFORMATIONS UTILES

- ◆ Recommandations Pratiques pour Evaluer la Santé des Équidés pour le transport – (Chevaux, Poneys, Ânes et leurs hybrides)
www.worldhorsewelfare.org/guidance
- ◆ OIE Code de Santé des Animaux Terrestres
www.oie.int/doc/ged/D10905.PDF



WorldHorseWelfare



Federation of European Equine
Veterinary Associations



ANIMALS' ANGELS

wir sind bei den Tieren



**THE DONKEY
SANCTUARY**

Et en cas de doute



N'emmenez pas l'animal !

LES CHEVAUX SOUFFRENT ET MEURENT SANS EAU

On **doit** donner **de l'eau fraîche et propre** et **du fourrage de bonne qualité** pour éviter de causer souffrances et maladies durant le transport.

Le non respect de ses règles peut conduire à **des amendes**, **des pertes financières**, et **un retrait de l'autorisation** du convoyeur et/ou **du certificat de compétence** du conducteur.

AVANT LE DÉPART

Chaque cheval devrait avoir un accès **non – restreint** à de l'eau et du fourrage.



PENDANT LE VOYAGE

Chaque cheval devrait recevoir assez d'eau et de fourrage **au moins toutes les 4 heures ½**.



À LA FIN DU VOYAGE

Après le déchargement, chaque cheval devrait avoir un **accès immédiat et non restreint** à de l'eau et du fourrage.



Les chevaux déshydratés **ne peuvent pas voyager et ne doivent pas être transportés.**